

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

1. Cadre juridique

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par transposition des dispositions prévues pour les communes de 3 500 habitants et plus, prévoit qu'un débat en Comité syndical ait lieu sur les orientations générales du budget avant son examen. La loi « NOTRe », publiée en 2015, a accentué l'information des élus dans le cadre du débat d'orientations budgétaires : il s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président portant notamment sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est sous cette forme que sera débattu le budget 2026 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble.

Il est précisé que ce rapport doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

2. Présentation de l'EP SCoT

L'EP SCoT de la Greg est un syndicat mixte fermé dont les membres sont :

- Communauté de communes Bièvre Est
- Bièvre Isère Communauté
- Grenoble-Alpes Métropole
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Trièves

L'EP SCoT ne levant pas d'impôts, ses ressources proviennent essentiellement des contributions de ses membres, calculées en euro par habitant et complétées éventuellement par des subventions selon les actions menées.

Afin de se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT, les missions de l'établissement public sont :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évolution du document SCoT
- L'animation des commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT
- L'aide à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux
- L'appropriation du SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire
- L'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement

Approuvé en décembre 2012, le SCoT a fait l'objet d'un bilan en 2018 après 6 années d'application, puis à nouveau en 2024. Ce dernier bilan a montré la nécessité de faire évoluer le contenu du SCoT (délibération de prescription votée en novembre 2024).

Les nouveaux statuts de l'établissement, effectifs depuis la publication de l'arrêté préfectoral le 28 novembre 2025, indiquent à l'article 6 « contributions aux dépenses du syndicat mixte » : « la contribution des établissement publics membres au fonctionnement courant du syndicat mixte est répartie au prorata de leur population. Le financement des autres dépenses, notamment des procédures d'évolution du SCoT, sera réparti entre les établissements publics membres par délibération du Comité syndical ».

Enfin, le règlement intérieur voté le 1^{er} octobre par le Comité syndical précise, dans son article 2, les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires : « Le débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés est organisé au cours d'une séance ordinaire, dans les deux mois précédents l'adoption du budget. Un rapport présentant les évolutions envisagées des grands postes de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement est adressé aux délégués syndicaux, au moins cinq jours francs avant la séance au cours de laquelle il est débattu des orientations budgétaires ».

3. Ressources humaines – Effectifs

Le Budget primitif (BP) 2025 a été construit sur la base d'un effectif de 7 personnes à temps complet :

- Benoît PARENT, directeur
- Mara CALABRO, assistante de direction
- Nathalie FUMEX, gestionnaire finances / RH
- Olivier ALEXANDRE, chargé de mission
- Cécile BENECH, chargée de mission
- Mathieu PERRIN, chargé de mission
- Un contrat d'apprentissage : Gurvann DAVID jusqu'en août 2025 ; Romain ARNAUD depuis septembre 2025

Cette configuration est envisagée pour assurer les missions de l'établissement pour les prochaines années, auprès des collectivités publiques locales et des acteurs du territoire, notamment dans un contexte d'évolution du document. Elle permet également une gestion en direct et autonome des services paie, ressources humaines et comptabilité. Seuls les services relatifs à la médecine du travail sont conventionnés (avec Grenoble-Alpes Métropole).

Au-delà de la mobilisation de l'équipe, les missions de l'EP SCoT font l'objet d'un appui de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre de son programme partenarial. Son dimensionnement est défini chaque année, au regard des travaux à mener pour conduire à bien les missions définies par les élus du Comité syndical. Une convention cadre 2025-2028 permet une approche pluriannuelle, en écho à la forte mobilisation attendue avec la révision du SCoT. De manière complémentaire, certaines missions de l'EP SCoT peuvent rendre nécessaire le recours à d'autres partenaires d'ingénierie publique, ou à des prestataires et bureaux d'études.

Avec le lancement de procédures d'évolution du document qui impactera plusieurs exercices budgétaires, le dimensionnement de l'ingénierie au côté de l'équipe du SCoT a été réévalué en fonction des objectifs et attentes formulés par les élus. Les incidences financières ont été évaluées et programmées selon une approche pluriannuelle. Le présent rapport traduit ces orientations.

4. Exécution 2025 et contexte

2025 constitue la 1^e année d'évolution du document SCoT, à travers deux procédures menées simultanément :

- La modification simplifiée n°1 pour intégrer les attendus de la loi Climat et résilience en matière de réduction du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- La révision générale, suite aux conclusions du bilan de la mise œuvre établit en 2024

Ce nouveau cycle de l'activité de l'EP SCoT et de son budget, va impacter plusieurs exercices. Les dépenses liées aux études de la révision et de la modification du document d'urbanisme seront affectées à la section d'investissement et entraîneront des dépenses d'amortissement sur les années suivantes. Les dépenses nouvelles estimées concernent :

- Les études et travaux nécessaires aux procédures, à inscrire au programme partenarial de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (cotisation et programme d'activité) ou pour des prestations de bureaux d'études
- Les frais engagés en lien avec la procédure, qui concerne un territoire vaste avec de nombreuses collectivités (7 EPCI, 261 communes, les nombreuses personnes publiques associées...)

Ces estimations ont permis de définir un budget prévisionnel dont l'exécution et le suivi devront confirmer ou ajuster les dépenses à engager.

En termes de recettes, il est envisagé de mobiliser, en complément des contributions des EPCI :

- Les excédents cumulés
- Les dotations perçues de la part de l'Etat
- La mobilisation d'un emprunt

Des subventions complémentaires permettant la réalisation d'études ou de travaux liés à la procédure seront recherchées autant que possible.

Ainsi, le choix retenu pour le financement des procédures repose sur le recours à l'emprunt par l'EP SCoT, permettant :

- De ne pas augmenter les contributions en 2025 et 2026
- A partir de 2027, de lisser la hausse des contributions des EPCI sur 10 ans
- D'anticiper une future procédure de modification du document

Le budget primitif 2025 a été adopté le 2 avril 2025. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et recettes en opérations réelles. Aucune modification budgétaire n'a été nécessaire au cours de l'année.

Les recettes de fonctionnement étant principalement limitées aux contributions des EPCI, il avait été prévu de maintenir le même niveau qu'en 2024 malgré le contexte d'inflation qui impacte également les charges de l'EP SCoT. A noter que la gestion de l'EP SCoT a permis un accroissement de l'excédent ces dernières années. Le cumul de cet excédent vise à anticiper les dépenses importantes à venir en lien avec les évolutions du document et à en limiter l'impact.

Le budget primitif 2025 et le compte administratif font apparaître à ce stade les exécutions suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement et d'investissement moins importantes qu'envisagées
- Des recettes d'investissement perçues de façon anticipées (DGD de l'Etat relatives aux deux procédures)

FONCTIONNEMENT 2025

Le solde d'exécution est estimé proche de son atterrissage de fin d'année, peu d'écritures comptables restant à effectuer. Parmi les principales évolutions, les dépenses ont été réduites en raison notamment du décalage d'études, d'une optimisation concernant le financement du contrat d'apprentissage, du report des formations des agents en raison de l'activité importante de l'établissement.

	Dépenses	BP 2024	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général			
	Etudes-Agence	152 000	110 000	110 000
	Réserve	290 381	312 460	
	Autres charges générales	134 530	116 924	89 432
023	Virement Investissement		77 583	
012	Charges de personnel	493 911	510 000	510 000
65	Frais de mission Elus	1 500	5 000	2 500
042	Amortissements	16 210	5 644	5 644
	TOTAL	1 088 532	1 137 611	717 576
	Recettes			
002	Excédent	325 868	371 725	
74	GAM	429 696	430 775	430 775
77/75	EPCI	327 768	330 110	330 110
	Autres	5 200	5 001	5 665
	TOTAL	1 088 532	1 137 611	766 550

Solde d'exécution du budget de fonctionnement 2025 : 48 974€

Excédent 2025 : 371 725€ soit un excédent cumulé 2026 de 420 699€

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Excédent	237 506	307 072	332 041	278 674	189 102	190 298	260 370	325 869	371 725	420 699
Solde d'exécution	69 566	24 969	- 53 367	- 89 572	1 196	70 072	65 499	45 856	48 974	

Pour mémoire, cet excédent vise à anticiper le financement des procédures d'évolution du document. Son augmentation en 2025 n'était initialement pas prévue. L'excédent sera mobilisé afin de financer les études à venir, avec un moindre recours à l'emprunt en 2026.

INVESTISSEMENT 2025

Jusqu'à cette année, les investissements de l'établissement public étaient à un niveau très réduit, concernant essentiellement les véhicules et le matériel divers (informatique notamment).

En prévision des évolutions du document, la section investissement a été progressivement alimentée pour des dépenses d'études, comme le Code de l'urbanisme l'autorise. Ainsi, la décision du recours à l'emprunt à hauteur de 300 K€ en 2025, a été exécutée en novembre. Cette mobilisation tardive a un impact plus faible qu'initialement estimé dans le budget 2025 (7,5K€ contre 30 K€ prévus).

L'augmentation des dépenses d'investissement concerne notamment le lancement des procédures relatives au document avec la mobilisation de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, ainsi que l'évaluation environnementale de la modification simplifiée, pour un total d'environ 364 K€. Initialement, des dépenses supplémentaires étaient prévues (453 K€) avec différentes études ou travaux à conduire. La densité de l'activité (finalisation de la modification simplifiée) ainsi que la période préélectorale, ont conduit à faire le choix de reporter de quelques mois le marché de l'évaluation environnementale de la révision et d'attendre l'arrivée des nouveaux élus concernant certaines stratégies de concertation et de communication.

En termes de recettes, l'établissement doit percevoir fin 2025, une dotation globale de décentralisation (DGD) d'un montant de 71 K€, augmentant ainsi l'excédent de la section (subvention perçue plus tôt qu'initialement prévue). Le virement de la section de fonctionnement estimé ne nécessitera pas d'affectation en réserve, l'excédent de la section étant positif.

DEPENSES		BP 2024	BP 2025	CA 2025
16	Remboursement emprunt		30 000	7 500
202	Frais d'études Urbanisme	25 600	453 486	364 236
21	Immobilisations corporelles	17 114	5 315	1 134
204	Subvention d'équipement	200	1 425	
	TOTAL	42 914	490 226	372 870

Solde d'exécution du budget d'investissement 2025 : 3 875€

Excédent 2025 : 96 899€ soit un excédent cumulé 2026 de 100 774€

RECETTES		BP 2024	BP 2025	CA 2025
001	Solde exécution	25 584	96 899	
13	Etat		10 000	71 000
10	FCTVA/Autres	1110	100	101
021	Virement de la section de Ft		77 583	
040	Amortissements	16 210	5 644	5644
16	Emprunt		300 000	300 000
	TOTAL	42 914	490 226	376 745

5. Rappel des éléments budgétaires prévisionnels pluriannuels 2025-2028

Suite à la première année de mise en œuvre des programmations budgétaires, il ressort que le montant global des évolutions du SCoT est à ce stade confirmé. Néanmoins des changements ont eu lieu dans la répartition des études et travaux à conduire lors des trois prochaines années.

Tout en respectant le calendrier fixé par les élus (objectif : approbation du document fin 2028 - début 2029), le décalage de certaines études et travaux et l'impact du renouvellement des instances, amènent à prévoir une nouvelle année 2026 avec des dépenses d'investissement légèrement moindres. Le rattrapage devrait se faire sur l'année 2027.

Rappel : Estimation en 2025 du montant total des coûts de la modification simplifiée et de la révision du SCoT

REVISION		2025	2026	2027	2028	TOTAL
AGENCE	Assistance générale	250 JA	380 JA	410 JA	410 JA	
	Gouvernance technique	195 000,00	304 000,00	328 000,00	328 000,00	1 155 000,00
	Diagnostic					0,00
	PAS					0,00
	DOO					0,00
	Réalisation dossier					0,00
	Ajustement dossier					0,00
	Autres assistance					0,00
BET / Prestations	Evaluation Environnementale 80 000€	10 000,00	30 000,00	40 000,00		80 000,00
	Etat initial de l'environnement (EIE) BET	10 000,00	50 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00
	Etude 1		40 000,00	40 000,00		80 000,00
	Etude 2		40 000,00	40 000,00		80 000,00
	DAACL 50 000€		20 000,00	30 000,00		50 000,00
	Juridique 50 000€		10 000,00	25 000,00	15 000,00	50 000,00
	Concertation Communication	10 000,00	15 000,00	15 000,00	10 000,00	50 000,00
PROCEDURE	Enquête publique				150 000,00	150 000,00
	Impression / diffusion Arrêt			30 000,00		30 000,00
	Impression / diffusion définitive				50 000,00	50 000,00
	Site internet	10 000,00	5 000,00	5 000,00		20 000,00
	annonces légales Diffusion	10 000,00		20 000,00	20 000,00	50 000,00
	Instances/séminaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00		30 000,00
MODIFICATION N°1		150 JA	20 JA			
	AGENCE	117 000,00	16 000,00			133 000,00
						0,00
	BET	Evaluation environnementale	40 000,00			40 000,00
						0,00
	Procédure	Procédure / impression	15 000,00			15 000,00
		annonces légales				0,00
		Concertation	10 000,00			10 000,00
	TOTAL SCOT	437 000,00	540 000,00	593 000,00	583 000,00	2 153 000,00

Au-delà du report d'études et de travaux, les estimations tenaient compte d'une augmentation possible du coût journée de l'Agence d'urbanisme. Ce dernier a finalement été maintenu pour 2025 et 2026.

Estimation actualisée en 2026 du montant total des coûts de la modification simplifiée et de la révision du SCoT

REVISION		2025	2026	2027	2028	TOTAL
		250 JA	380 JA	410 JA	410 JA	
AGENCE	Assistance générale	190 000	288 800	328 000	328 000	1 134 800,00
	Gouvernance technique					-
	Diagnostic					-
	PAS					-
	DOO					-
	Réalisation dossier					-
	Ajustement dossier					-
BET / Prestations	Autres assistance					-
	Evaluation Environnementale 80 000€		40 000,00	40 000,00		80 000,00
	Etat initial de l'environnement (EIE) BET		60 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00
	étude 1 (à déterminer)			80 000,00		80 000,00
	étude 2 (à déterminer)			80 000,00		80 000,00
	DAACL 50 000€			50 000,00		50 000,00
	Juridique 50 000€		10 000,00	25 000,00	15 000,00	50 000,00
PROCEDURE	Concertation Communication 50 000€	1 000,00	24 000,00	15 000,00	10 000,00	50 000,00
	Enquête publique				150 000,00	150 000,00
	Impression Arrêt			30 000,00		30 000,00
	Impression définitive				50 000,00	50 000,00
	Site internet		15 000,00	5 000,00		20 000,00
	annonces légales Diffusion	2 800,00	7 200,00	20 000,00	20 000,00	50 000,00
	Instances/Séminaires	14 600,00	10 000,00	10 000,00		34 600,00
MODIFICATION N°1	sous total					
		150 JA	20 JA			
	Agence	114 000	15 200			129 200,00
						-
	BET	Evaluation environnementale	43 200,00			43 200,00
						-
	Procédure	Procédure / impression/frais affranchissement	4 600,00	10 000,00		14 600,00
		annonces légales	2 600,00	3 000,00		5 600,00
		Concertation	1 000,00			1 000,00
		TOTAL SCOT	373 800,00	483 200,00	693 000,00	583 000,00
						2 133 000,00

6. Propositions BP 2026

FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement du BP 2026 a été construite avec les mêmes charges générales, ajustées à l'évolution des dépenses courantes.

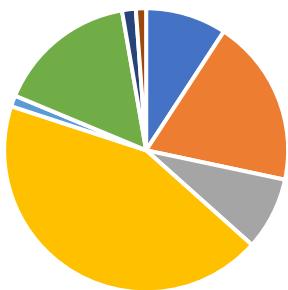
L'excédent constitué et le report d'études permettent d'alimenter plus fortement la section investissement, réduisant le montant initialement estimé de l'emprunt (250 K€ contre 350 K€). L'impact pour la section fonctionnement est de 190 K€ environ.

Au-delà de recherche de ressources complémentaires, les recettes attendues restent prudentes dans le contexte budgétaire national tendu. Elles sont limitées aux contributions des EPCI.

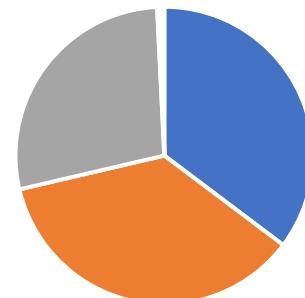
Dépenses		BP 2026
011	Charges à caractère général	
	Agence	110 000
	Réserve	227 919
	Autres charges générales	98 800
012	Charges de personnel	518 000
65	Frais de mission Elus/Autres	15 000
023	Virement investissement	190 688
66	Intérêts des emprunts	18 700
042	Amortissements	13 900
	TOTAL	1 193 007
Recettes		
002	Excédent	420 699
74	GAM	430 570
	EPCI	332 486
6479	Autres	5 300
042	Subvention reçue	3 952
	TOTAL	1 193 007

En comparaison avec 2025, les principales évolutions concernent la mobilisation d'une partie de l'excédent cumulé pour financer la section investissement, la hausse des amortissements et des intérêts de l'emprunt.

BP 2026 - Dépenses



BP 2026 Recettes



- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| ■ Agence | ■ Réserve |
| ■ Autres charges générales | ■ Charges de personnel |
| ■ Frais de mission Elus/Autres | ■ Virement investissement |
| ■ Intérêts des emprunts | ■ Amortissements |

- | | | |
|------------|-------|--------|
| ■ Excédent | ■ GAM | ■ EPCI |
|------------|-------|--------|

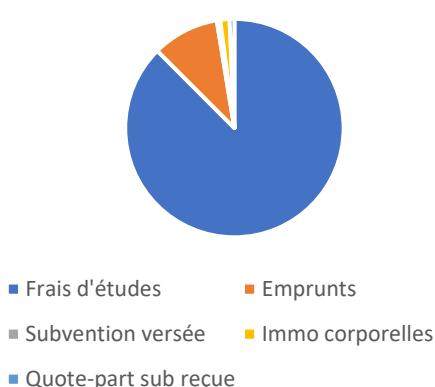
INVESTISSEMENT

La section investissement du BP 2026 a été adaptée à l'évolution du lancement des études et travaux, ainsi qu'aux résultats 2025. Ainsi, le budget poursuit sa montée en puissance (556 K€ contre 372 K€ réalisés en 2025). L'emprunt mobilisé sera limité à 250 K€, les frais d'études restant néanmoins en augmentation par rapport à ceux réalisés en 2025.

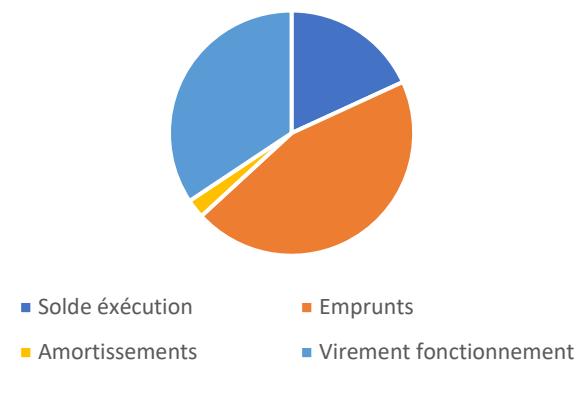
DEPENSES		BP 2026
20	Frais d'études	486 400
16	Emprunts	55 000
204	Subvention versée	2 850
21	Immo corporelles	7 610
042	Quote-part sub reçue	3 952
	TOTAL	555 812

RECETTES		BP 2026
001	Solde exécution	100 774
16	Emprunts	250 000
1311	Etat	
040	Amortissements	13 900
021	Virement fonctionnement	190 687
10	FCTVA/AUTRES	451
	TOTAL	555 812

Dépenses



Recettes



Proposition des contributions des EPCI pour 2026

EPCI	Population Insee DGF 2024	Participation BP 2025 0,93€/hab	Population Insee DGF 2025	Participation BP 2026 0,93€/hab
Grenoble Alpes Métropole	463 199	430 775,07 €	462 979	430 570,47 €
CA du Pays Voironnais	99 730	92 748,90 €	100 801	93 744,93 €
CC le Grésivaudan	113 382	105 445,26 €	113 939	105 963,27 €
CC Bièvre Est	23 651	21 995,43 €	23 791	22 125,63 €
Bièvre Isère Communauté	58 087	54 020,91 €	58 533	54 435,69 €
Saint Marcellin Vercors Isère C	46 978	43 689,54 €	47 245	43 937,85 €
CC le Trièves	13 130	12 210,90 €	13 203	12 278,79 €
TOTAL	818 157	760 886,01 €	820 491	763 056,63 €

La contribution des EPCI est fixée à 0,93 € / habitant, sur la base population DGF. Elle reste au même niveau que depuis 2021. Le recours à l'emprunt pour le financement des procédures et la mobilisation de l'excédent cumulé permettent de ne pas les augmenter en 2025 et en 2026. A partir du budget 2027, une augmentation est attendue pour financer les procédures.

7. Rappel prospective 2025-2028 et prospective actualisée 2026-2028

FONCTIONNEMENT 2025-2028

	Dépenses	2025	2026	2027	2028
011	Charges à caractère général	97 350	98 800	100 282	101 790
	Réserve				
	Agence d'urbanisme	104 000	108 445	110 000	110 000
012	Charges de personnel	510 000	518 000	525 800	533 700
65	Autres (mission, élus...)	7 000	7 105	7 212	7 320
	dont jours agences				
6611	Intérêts des emprunts	9 572	19 889	32 545	44 880
	<i>Sous-total DRF</i>	727 922	752 239	775 839	797 690
	<i>Enveloppe de réserve</i>	318 461	84 882	97 001	97 146
023	<i>Virement à la section investissement</i>	85 529	205 425	176 500	169 320
042	Amortissements	5 700	16 300	16 000	15 600
	TOTAL	1 137 612	1 058 846	1 065 340	1 079 756
	Recettes	2025	2026	2027	2028
013	Atténuation charges	5 000	5 000	5 000	5 000
74	Participations (base 2025 puis +0,3%)	760 886	763 169	765 458	767 755
	Participations financement révision			210 000	210 000
	Subventions				
75	Autres produits de gestion courante				
77	Produits exceptionnels				
	<i>Sous-total RRF</i>	765 886	768 169	980 458	982 755
002	Excédent	371 725	290 677	84 882	97 001
	TOTAL	1 137 611	1 058 846	1 065 340	1 079 756

INVESTISSEMENT 2025-2028

	Dépenses	2025	2026	2027	2028
001	Solde d'exécution		85 312	193 625	164 700
20	Etudes	125 000	220 000	265 000	255 000
	202 Urbanisme	312 000	325 500	328 000	328 000
	204 Autres études	1 425	1 225		
16	<i>RBT Emprunts capital</i>	30 000	65 000	110 000	158 000
21	Dépôts et cautionnement				
	Immo corporelles	5 000			
	<i>Sous-total DRI</i>	473 425	611 725	703 000	741 000
	<i>Enveloppe de réserve non consommée</i>				
	TOTAL	473 425	697 037	896 625	905 700
	Recettes	2025	2026	2027	2028
1641	<i>Emprunts</i>	300 000	350 000	450 000	480 000
1068	<i>Affectation du résultat</i>		85 312	193 625	164 700
Autres					
10	FCTVA			20 500	36 080
13	Subventions (DGD)	10 000	40 000	40 000	40 000
	<i>Sous-total RRI</i>	310 000	475 312	704 125	720 780
021	<i>Virement Fonctionnement</i>	85 529	199 525	170 600	163 420
040	Dotation amortissement	5 700	28 100	27 800	27 400
001	Excédent	72 196			
	TOTAL	473 425	702 937	902 525	911 600

PROSPECTIVE ACTUALISE 2026-2028

FONCTIONNEMENT		2026	2027	2028
Dépenses				
Charges à caractère général		98 800	100 282	101 790
Réserve				
Agence d'urbanisme		110 000	110 000	110 000
Charges de personnel		518 000	526 000	534 000
Autres (mission, élus...)		15 000	15 000	15 000
dont jours agences				
<i>Intérêts des emprunts</i>		18 700	32 604	44 220
<i>Sous-total DRF</i>		760 500	783 886	805 010
<i>Enveloppe de réserve</i>		227 919	163 119	169 410
<i>Virement à la section investissement</i>		190 688	222 752	157 942
Amortissements		13 900	21 900	21 500
TOTAL		1 193 007	1 191 657	1 153 862
Recettes		2026	2027	2028
Atténuation charges		5 200	5 200	5 200
Participations (base 2025 puis +0,3%)		763 056	765 345	767 641
Participations financement révision			210 000	210 000
Subventions				
Autres produits de gestion courante		100		
Produits exceptionnels				
<i>Sous-total RRF</i>		768 356	980 545	982 841
Subvention reçues		3 952	7 902	7 902
Excédent		420 699	203 210	163 119
TOTAL		1 193 007	1 191 657	1 153 862

INVESTISSEMENT				
	Dépenses	2026	2027	2028
001	Solde d'exécution		215 397	222 752
20	Etudes	483 200	693 000	583 000
	202 Urbanisme	7 235		
	204 Autres études	1 425		
16	<i>RBT Emprunts capital</i>	55 000	100 000	143 000
040	Sub reçue	3 952	7 902	7 902
21	Immo corporelles	5 000	5 000	5 000
	<i>Sous-total DRI</i>	555 812	805 902	738 902
	TOTAL	555 812	1 021 299	961 654
	Recettes	2026	2027	2028
1641	Emprunts	250 000	450 000	430 000
1068	<i>Affectation du résultat</i>		215 397	222 752
Autres				
10	FCTVA	450	61 000	79 260
13	Subventions (DGD)		50 000	50 000
	<i>Sous-total RRI</i>	250 450	776 397	782 012
021	<i>Virement Fonctionnement</i>	190 688	222 752	157 942
040	Dotation amortissement	13 900	22 150	21 700
001	Excédent	100 774		
	TOTAL	555 812	1 021 299	961 654

8. Plan pluriannuel de remboursement des emprunts

Le plan pluriannuel de remboursement permet d'avoir recours les deux premières années à la mobilisation de l'excédent.

TOTAL EMPRUNTS	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CAPITAL	30 000	55 000	100 000	143 000	143 000	143 000
INTERETS	2 640	18 700	32 604	44 220	39 186	34 153
ANNUITE	32 640	73 700	132 604	187 220	182 186	177 153

2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
143 000	143 000	143 000	143 000	113 000	88 000	43 000
29 119	24 086	19 052	14 018	8 985	4 611	1 514
172 119	167 086	162 052	157 018	121 985	92 611	44 514